

ANNEX 3

Postes de travail correspondant aux corps des ouvriers professionnels de 2ème catégorie

DESIGNATION DU POSTE DE TRAVAIL	CATEGORIE	SECTION	INDICE	DEFINITION DES TACHES PRINCIPALES
Cafetier	8	3	228	Agent chargé de la bonne marche d'une cafétéria, coordonne l'activité des serveurs, tient une comptabilité quotidienne des consommations et détermine ses besoins en produits.
Agent d'entretien polyvalent de 2ème catégorie	8	3	228	Agent chargé de réaliser des tâches courantes d'entretien se rapportant à plusieurs professions voisines.
Magasinier	8	3	228	Agent chargé de procéder au recensement et au stockage en magasin de marchandises diverses, notamment les pièces détachées.
Jardinier	8	2	221	Agent chargé des travaux de jardinage - entretien des espaces verts, plantation des arbres etc..
Aide cuisinier	8	2	221	Agent chargé de la préparation des hors-d'œuvres et de la surveillance de la cuisson, participe à l'épluchage des légumes et au nettoyage de la cuisine.
Agent d'hygiène et de sécurité	8	1	213	Agent chargé de faire observer les règles en matière d'hygiène et de sécurité des biens et des personnes, connaît les méthodes de prévention.
Agent de reprographie	8	1	213	Agent chargé de la reproduction de documents, procède aux réglages nécessaires des machines, effectue la pagination et l'agrafage et la reliure et la perforation des documents.
Standardiste	8	1	213	Agent chargé des communications téléphoniques entre une administration et l'extérieur par l'utilisation d'un standard téléphonique, peut avoir à tenir un registre où sont consignés tous ou quelques appels téléphoniques.
Manceuvre de travaux ordinaires	7	3	205	Agent chargé d'effectuer essentiellement des travaux manuels de manutention, terrassement, stockage élingage et arrimage des charges.

ANNEXE 4

Postes de travail correspondant aux corps des ouvriers professionnels de 3ème catégorie

DESIGNATION DU POSTE DE TRAVAIL	CATEGORIE	SECTION	INDICE	DEFINITION DES TACHES PRINCIPALES
Agent polyvalent de 3ème catégorie	6	3	185	Agent chargé de réaliser des tâches variées courantes se rapportant aux professions voisines.
Gardien	6	2	179	Agent chargé de la surveillance et de la sécurité des bâtiments des installations et des locaux, veille au respect des règles en matière de sécurité -extinction des lumières, fermeture des issues etc...
Agent de cuisine	5	3	166	Agent chargé d'effectuer des travaux n'exigeant pas de connaissances particulières tels que l'épluchage de légumes, broyage d'ingrédients, écrasage et passage au tamis de légumes.
Plongeur de vaisselle	5	1	154	Agent chargé essentiellement du nettoyage des ustensiles de cuisine, peut toutefois avoir à effectuer certains travaux de manutention.
Laveur	5	3	166	Agent chargé du lavage des nappes des tables de cantine, des torchons etc...
Serveur	5	1	154	Agent chargé de servir et de desservir les tables, participe en outre à tous les travaux de préparation des repas et d'entretien de la cuisine.
Agent de nettoyage (femme de ménage)	4	3	149	Agent chargé du nettoyage et de l'entretien des bureaux lavabos, toilettes, vitres etc... fait usage de produits insecticides, de désodorisants ou de désinfectants, en cas de besoin, il est responsable de l'état du matériel qui lui est confié.
Manceuvre ordinaire d'entretien	4	3	149	Agent chargé de tâches simples de manutention et d'entretien.